Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/10/2026 à 12h07
Réference de l'AR : 054-215402322-20261006-20261006_009-DE
Publié le 09/10/2026 ; Rendu exécutoire le 09/10/2026

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de GONDREVILLE
*****
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	**19**	**19** **+ 1 pouvoir**

Date de convocation
1 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Christine THERMINOT**, Maire.

Présents : **BAECHER Christelle, BARTHE Edgard, BEFADI Perrine, BOURGUIGNON Géraldine, CARON Jean-Francois, FRITSCH CHARTREUX Christine, HASCHAR Dylan, HERMANN Nelly, LAHBARI Michael, MERCIER Malorie, OPTEL Corentin, ROYER Pascale, SEIROLLE André, SILVETTI Michael, THERMINOT Christine, VELSCH Patrick, WACH Karine, WINWA Charlene, WINWA Grégory.**

Absents : **BONTEMPS Roselyne, BOURGEOIS Philippe, GELLENONCOURT Rémi.**

Représentés : **PAWLACZYK Préscillia pouvoir donné à HASCHAR Dylan.**

Monsieur VELSCH Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Modification du tableau des effectifs
N° de délibération : 20261006_009

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
19	*1*	*20*	*0*	*0*	*0*

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L. 313-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la saisine du Comité Social Territorial au mois d'août 2026.

Considérant que le conseil municipal est appelé à délibérer sur chaque création ou suppression d'emploi au sein de la collectivité.

Considérant la proposition de Madame le Maire de supprimer au tableau des effectifs le poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, au sein du service animation, en raison du départ à la retraite de la responsable dudit service.

Considérant que ladite suppression de poste implique la mise en place simultanée d'une restructuration du service animation.

Considérant ainsi la proposition de Madame le Maire d'augmenter le volume horaire de l'ensemble des agentes territoriales actuellement à temps non complet au sein du service périscolaire / cantine de l'école maternelle, à hauteur de 31h30 hebdomadaires.

Considérant que le temps de travail desdites agentes restera annualisé.

DELIBERE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Mise en ligne le : 19/10/2026 14:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Gondreville
https://www.commune-gondreville.fr/documents_administratifs/83205

DÉCIDE :

- **De fermer**, à compter de ce jour, le poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe.
- **De fixer** à 31h30 le temps de travail hebdomadaire des 3 agentes territoriales à temps non complet du service périscolaire / cantine de l'école maternelle.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et toutes modifications y afférentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 9 octobre 2026
Pour extrait conforme
Christine THERMINOT, Maire

Le secrétaire





Christine THERMINOT
2026.10.09 11:57:36 +0200
Ref:11942755-18050810-1-D
Signature numérique
la Maire

Christine THERMINOT

Mise en ligne le : 19/10/2026 14:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Gondreville
https://www.commune-gondreville.fr/documents_administratifs/83205